



Saint Marc à Frongier

Le mot du Maire

Dans ce numéro :

Georges LECOURT

<i>Horaires d'ouverture de la mairie</i>	2
<i>Etat Civil</i>	2
<i>Changements à la mairie</i>	3
<i>Travaux</i>	3
<i>La Fête des voisins</i>	4
<i>La vie des associations</i>	5 et 6
<i>Au conseil municipal</i>	6, 7 et 8

Tout d'abord, merci aux membres du conseil municipal qui dans le bulletin de janvier m'ont souhaité une bonne année 2017. En effet malgré quelques semaines où j'ai eu des problèmes de santé, tout va bien aujourd'hui. J'en profite pour adresser une pensée à tous ceux qui sont confrontés à des problèmes de santé et je leur souhaite une bonne guérison.

En ce milieu d'année 2017 où la canicule nous a engendré quelques ennuis, je voudrais revenir sur les problèmes financiers de la communauté de communes. Après plusieurs réunions entre les maires et les conseillers communautaires aucune solution ne fait l'unanimité mais je souhaite très sincèrement que la communauté de commune ne soit pas mise sous la tutelle de l'état même si chaque commune doit faire un effort financier pour faire vivre cette structure, effort qui consiste à abandonner les dotations que les communes ne percevraient pas si elles n'étaient pas regroupées.

Revenons à notre commune qui, grâce à une gestion financière rigoureuse n'a pas de problèmes de trésorerie. Nous pouvons donc continuer à engager des travaux assez conséquents dans les domaines de la voirie pour leur maintien en état, pour les bâtiments ce sera cette année les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et l'augmentation de la surface de stockage du bâtiment communal, l'éclairage public va être remplacé sur l'ensemble des villages, le reboisement des parcelles communales pour clôturer le dossier tempête 1999.

En souhaitant à chacune et à chacun des bonnes vacances et un bon second semestre, je vous donne rendez-vous en janvier 2018.



Ouverture de la mairie



Attention nouveaux horaires d'ouverture de la mairie à compter du lundi 3 août:

- Lundi de 09 h à 12 h
- Mardi de 14 h à 18 h
- Jeudi de 14 h à 17 h 30
- Vendredi de 8 h à 12 h



05 55 66 18 87

Mail :

mairie.st.marc.a.frongier@orange.fr

Internet:

<http://saint-marc-a-frongier.com/>



État civil 1er Semestre 2017



Naissance:

Thomas Jobert Gabriel

Le 18 Avril 2017



Tarifs de location



Salle Polyvalente

Tarifs de location

Date d'utilisation	Du 1 ^{er} Mai eu 30 Septembre		Du 1 ^{er} Octobre au 30 Avril	
Lieu de résidence	Commune	Extérieur	Commune	Extérieur
1/2 journée pour réunion ou	44.00 €	44.00 €	60.40 €	60.40 €
Journée avec Repas	101.20 €	133.90 €	117.60 €	150.20 €
Utilisation de la cuisine	22.90 €	32.70 €	22.90 €	32.70 €
Forfait couvert par personne	0,33 €	0,33 €	0,33 €	0,33 €

Tennis

Tarifs des cartes d'abonnement

Lieu de résidence	- de 16 ans	16 ans et +
Habitant de la com-	12,00 €	24,00 €
Extérieur à la com-	20,00 €	40,00 €



Changements à la Mairie



Cette année deux employées communales font valoir leur droit à la retraite:

- ◇ **Fabienne Jaudoin** est partie le 30 avril. Elle secondait Marie Noëlle Bayrand à la restauration depuis Septembre 2004. Marie Claude Kosubay a assuré son remplacement jusqu'aux vacances d'été. À la rentrée de septembre elle prendra le poste resté vacant.
- ◇ **Elisabeth Darcy** part le 31 juillet. Elle était notre secrétaire de mairie depuis mars 2005, travail qu'elle assurait avec une compétence et une gentillesse reconnue de tous. Elle sera remplacée à compter du 7 août par Sylvie Lauby qui exerçait auparavant à Saint Alpinien et à Alleyrat où elle continuera à compléter son emploi du temps.

Merci à toutes les deux pour ces années de travail et de dévouement pour la commune de Saint Marc à Frongier. Meilleurs vœux pour votre retraite.

Bienvenue aux nouvelles arrivantes.

Nous avons changé notre photocopieur, ce qui vous permet de voir votre bulletin en couleur.



Travaux en cours et à venir



- * Le local vestiaire des agents a été rénové par Michel Ollier et les agents.
- * Un plancher intermédiaire a été réalisé sur une partie de l'atelier municipal par l'entreprise Fayette fin juin, il devrait permettre de résoudre nos problèmes de surface de stockage.
- * Les travaux de voirie sur les villages de Beauze, la Genète, Villescot et Vitrac ainsi que le point à temps automatique sont commandés à l'entreprise Eurovia et doivent être réalisés avant les congés.
- * Les Travaux d'éclairage public première tranche sont réalisés, la deuxième tranche est commandée à l'entreprise Carré. Actuellement le Syndicat Des Energies de la Creuse prépare le réseau électrique des villages concernés par la deuxième tranche.
- * Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux doivent être réalisés avant la fin de l'année. Pour la mairie, l'école et le cimetière des dérogations sont demandées pour des problèmes d'ordre technique, il faut néanmoins adapter tous les escaliers, réaliser des cheminements à l'église et à l'école, réaliser et matérialiser des places handicapés à l'église et au cimetière.

- * Les travaux concernant la voirie sont attribués à Eurovia, certains travaux seront réalisés par vos élus et les agents communaux.
- * Une nouvelle tranche des travaux de reboisement est prévue sur les terrains de La Genette et de Congres. Ils sont subventionnés à hauteur de 40% par l'Ademe. Ces travaux vont enfin clôturer le dossier de la tempête de 1999.

la fête
des
voisins
vendredi 19 mai 2017

La Fête des Voisins

la fête
des
voisins
vendredi 19 mai 2017



Cette année la fête des voisins a été organisée au château de Saint Marc. Mr Sylvain Pinguet a reçu la centaine de participants dans l'enceinte du château.

Après une visite des combles du château qui a permis au propriétaire de rappeler un peu de l'histoire des lieux, nous nous sommes retrouvés sous les chapiteaux mis en place par l'association « sports et loisirs » qui ont permis, malgré le temps, de partager un moment de convivialité.

Quel village se chargera d'organiser cette manifestation l'an prochain?





La vie des Associations



Nous saluons la naissance d'une nouvelle association sur Saint Marc à Frongier, il s'agit de « l'association sportive et culturelle Mayotte Creuse » présidée par Patrique Rasolonjatovo domicilié 1 chemin des Pontes à Saint Marc. L'objet de cette association est de promouvoir et développer la pratique du football et organiser des activités à caractères culturelles. Bienvenue et longue vie à cette association.

Saint Marc Sports et Loisirs

LE PRINTEMPS DE SAINT MARC

La troisième édition s'est déroulée sous un temps clément, la nouvelle disposition des stands autour de l'église a été appréciée par le public et par les 25 exposants.

L'association les vieilles mécaniques Dunoise était venue exposer près de 15 voitures anciennes

Le four à pain mis à disposition par Madame BONHOUR a permis de faire cuire 160 pains très demandés par les visiteurs

Les chapiteaux récemment achetés par l'Amicale et la commune ont pu accueillir près de 100 personnes pour se restaurer.



LA BROCANTE DE FARGES

Cette année la brocante de FARGES aura lieu SAMEDI 12 AOUT (ci joint programme sur flyer), c'est la 12^{ème} édition.

Au fil des années elle n'a cessé de croître et est devenue un événement incontournable dans le sud creusois avec l'an passé près de 8 000 chineurs, plus de 150 exposants et près de 1000 repas servis dans la journée. Cette réussite est due au 30 bénévoles de l'association qui œuvrent sans compter pendant plusieurs jours pour la préparation de cette manifestation

En soirée le traditionnel repas à la plancha sera animé cette année par DJ LUCKY NIGHT, réservation des places dès maintenant auprès de Nathalie DUFOSSÉ ou d'Anne Marie KINET

LOCATION DE MATERIEL

L'Amicale dispose de matériel qu'elle loue aux habitants de la commune, chapiteaux, vitrine réfrigérée, plancha, tables pliantes et bancs

tarifs : 25 euros

Faites nous parvenir votre adresse mail pour recevoir rapidement des infos sur l'association, des photos des manifestations ou des prochains programmes à amicalestmarcafrongier@orange.fr



La vie des Associations suite



Les Godillots de St Marc continuent leur chemin !

Pour l'année 2016/2017 ils comptent 65 adhérents.

En juillet et août pas de randonnées le mercredi ni de marche nordique le samedi matin. Ces activités reprendront en septembre.

Pour le week-end de l'Ascension nous sommes partis 4 jours en voyage dans le Périgord vert près de Brantôme. Au programme environ 60 km de randonnée sans compter les visites et diverses animations. 22 d'entre nous ont pu profiter de cette sortie sportive et très conviviale.

Le dimanche 11 juin nous étions en Haute-Vienne (21 km) pour monter au mont Gargan haut lieu de la résistance en limousin.

Dimanche 09 juillet sortie à Chéniers avec un pique-nique afin de parcourir 18 km.

En août : le 12 à 9 h00 rendez-vous à Farges au terrain de tennis pour une balade de 11 km dans le cadre de la brocante ou chacun pourra flâner et se restaurer au retour.

Le lendemain 13 août : Tarnac (Corrèze) sur la journée (14 km).



Au Conseil Municipal



Séance du 30 janvier



1 - Adhésion communes forestières

Bien que cela ne soit pas obligatoire les conseillers acceptent d'adhérer à l'Association interdépartementale des communes fo-

restières Nouvelle-Aquitaine.

Coût de l'adhésion : 90 € / an

2 - Travaux reboisement ONF 2017

Jean-Louis JOSLIN présente la proposition de l'Office National des Forêts de reboisement sur les villages de Congre et La Genête, cette opération s'étendrait sur une surface d'environ 15 hectares. Il serait planté des mélèzes, des chênes douglas, des châtaigniers et des chênes rouges.

Le montant de l'opération s'élèverait à 62.970,54 € HT se répartissant de la façon suivante :

2017	39.378,04 € HT
2018	12.119,50 € HT
2019	5.215,00 € HT
2020	6.258,00 € HT

De ces sommes il faut déduire une subvention de l'ADEME de 25.188,22 € (40 %) et une vente de bois estimée à 6.765,90 €.

Par 8 voix pour et une contre le conseil donne son accord.

3 - Convention SAUR-commune (recouvrements des redevances et taxes assainissement collectif)

Le conseil donne son accord pour que dorénavant la facturation de l'assainissement se fasse en fin d'année sur la facture de régularisation établie par la SAUR pour l'eau, pour un coût de 2 € par facture soit environ 200 € pour l'année.

Bénéfice de cette mesure un gain de temps pour la secrétaire qui devait saisir des données détenues par la SAUR.

4 - Convention renouvellement contrat C.A.E (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi)

Le contrat d'Antoine PADDEU arrivant à échéance le 2 mars nous avons la possibilité de le prolonger d'un an renouvelable une fois.

Accord à l'unanimité

5 - Travaux chapelle St Roch (restauration garde-corps et portillon)

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise TEILLARD de 1 690,80 € TTC pour la restauration du garde-corps avec portillon situé devant l'autel.

6 - Proposition 3 TIC (location photocopieur)

Présentation au conseil d'une offre de 3 TIC consistant dans le changement du photocopieur mairie, uniquement noir, par un photocopieur couleur et la mise à disposition d'un photocopieur noir à l'école.

Proposition acceptée à l'unanimité.



Au Conseil Municipal



7 - Proposition BODET (installation d'une antenne)

Proposition d'installer une antenne sur l'église de synchronisation de l'heure avec celle de France Inter pour un coût de 348,00 € TTC.
Le conseil décide de se prononcer ultérieurement.

8 - Demande participation école St Louis

A l'unanimité le conseil refuse de participer aux frais pour un enfant de la commune scolarisé à l'école St Louis.

9 - Questions diverses

9.1 : logements ancienne maison Thomas : la séparation mise en place en milieu de terrain est inesthétique. Des conseillers suggèrent une clôture réalisée avec de la "brande".

9.2 : le positionnement d'un mobil home sur un terrain rue du Dognon est-il légal ?

Séance du 28 février

1 - Comptes de gestion 2016 (commune, assainissement)

Le compte de gestion 2016 indique un solde créditeur de 150 461,94 € pour la commune et de 3 248,91 € pour l'assainissement.

2 - Comptes administratifs 2016 (commune, assainissement)

Le premier adjoint présente les comptes administratifs 2016 commune et assainissement

2-1 Commune:

Sans tenir compte des restes à réaliser le résultat de clôture fait apparaître un solde positif de 150 461,94 €.

2-2 Assainissement

Le résultat de clôture fait apparaître un solde positif de 3 248,91 €.

En dehors de la présence du Maire les huit conseillers votent à l'unanimité les comptes administratifs 2016.

3 - Affectation des résultats

Le Maire propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

Commune :

La somme de 99 420,41 € au financement du déficit d'investissement et la somme de 192 261,94 € au budget primitif à la rubrique "excédent reporté".

Assainissement :

La somme de 9 381,96 € au financement du déficit d'investissement et la somme de 3 248,91 € au budget primitif à la rubrique "excédent reporté".

Assainissement :

La somme de 9 381,96 € au financement du déficit d'investissement et la somme de 3 248,91 € au budget primitif à la rubrique "excédent reporté".

4 - Taux d'imposition 2017

Après avoir indiqué les taux pratiqués par les communes voisines le maire propose d'augmenter les taxes.

Après discussion le conseil adopte les nouveaux taux par 6 voix pour et 2 abstentions.

5 - Subventions 2017

Sur proposition du maire le conseil accepte à l'unanimité de verser une subvention de 2 500 € à la coopérative scolaire et 100 € à Télé Millevaches.

6 - Proposition BODET (installation d'une antenne)

Proposition d'installer une antenne sur l'église de synchronisation de l'heure avec celle de France Inter pour un coût de 348,00 € TTC.

Le conseil se prononce de la façon suivante :

5 voix pour 3 abstentions

La proposition BODET est acceptée.

7 - Indemnités élus

A l'unanimité le conseil accepte que la rémunération du maire et des adjoints soit fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Séance du 4 avril

1 - Vote budget primitif 2017 (commune - assainissement)

Les budgets sont votés à l'unanimité

2 - Fixation du prix du repas cantine

Afin d'appliquer le même prix du repas cantine que Blessac le maire propose de passer de 2,40 à 2,45 € à compter du 1^{er} mai 2017 soit une augmentation de 2 %.

Accepté à l'unanimité

3 - Inscription créances en non valeur aux budgets commune et assainissement

Suite à une procédure de rétablissement personnel d'anciens locataires bénéficiant d'une procédure d'effacement de dette le maire propose d'inscrire en non valeur la somme de 5.732,15 € correspondant à 5.599,78 € d'impayés de loyers et 132,37 € d'impayés de taxe d'assainissement.

Accepté à l'unanimité



Au Conseil Municipal



4 - Contrat remplacement personnel cantine

Fabienne JAUDAIN partant en retraite au 30 avril le maire propose d'embaucher Marie-Claude KOSUBAY sous contrat jusqu'au vendredi 7 juillet.

Accepté à l'unanimité

5 - Création poste adjoint technique 2^{ème} classe (15 heures hebdomadaires)

Sur proposition du maire le conseil accepte à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 28 août 2017 sur la base de 15 heures hebdomadaires annualisées pour le remplacement de Fabienne Jaudoin.

6 - Réactualisation du contrat DUPRE Assainissement

L'entretien et la vidange de la fosse toutes eaux située au bourg ayant nécessité plus de passages que prévus au départ, l'entreprise DUPRE propose un nouveau contrat pour 11 m3 au lieu de 6 m3 pour un montant de 836,39 € TTC.

Accepté à l'unanimité

7 - Demande subvention "Jeunesses musicales de France"

Le maire fait part d'une demande de subvention de 70 € de Jeunesses musicales de France.

Rejeté par 9 voix contre et 1 abstention

8 - Questions diverses

Conformément à la décision prise par le conseil en date du 25 février 2015 la demande de subvention de l'association "Mayotte Creuse" est rejetée à l'unanimité

Séance du 23 mai

En préambule le maire informe le Conseil du départ en retraite de la secrétaire Élisabeth DARCY le 1^{er} août. Le Conseil donne pouvoir au Maire pour engager la procédure de recrutement avec parution du poste.

1 - Avenant ALEASSUR CNRACL

Le Conseil accepte que dorénavant le calcul des cotisations soit fait sur la base des salaires de l'année 2016 pour un surcoût annuel de 164,10 € HT

2 - Travaux (voirie, garage municipal)

Les réfections de voirie concerneront les villages de Beauze, La Genette, Villescot, Vitrac et quelques travaux de point-à-temps.

Trois sociétés ont envoyé un devis :

EUROVIA : 33.590,90 € TTC

SIORAT : 34.641,12 € TTC

COLAS : 34.222,50 € TTC

Le Conseil retient le devis d'EUROVIA

Pour la construction d'un plancher dans le garage municipal deux sociétés ont soumissionné :

FAYETTE : 6.467,10 € TTC

TEILLARD : 6.129,60 € TTC

La réalisation est différente suivant l'intervenant, FAYETTE propose un plancher suspendu et TEILLARD un plancher avec poteaux.

Après discussion la solution de l'entreprise FAYETTE est retenue à l'unanimité.

3 - Délibération modificative

Le Maire informe le conseil de modifications par rapport au budget primitif :

Réajustement des dotations perçues de l'État d'un montant supérieur de 11.300 €

Augmentation de crédits au compte "intérêts" d'une somme de 120 € afin de solder 2017.